

Paysans de la Loire du vendredi 8 août 2025

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à ST PRIEST EN JAREZ (Loire) du 19 mai 2025, dûment enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de ROANNE le 26 mai 2025 – Dossier 2025 00008726, référence 4204P04 2025 A 00415 - La société "MAISON GENEVRIER", SAS au capital de 7 623 €, dont le siège social est à LA FOUILLOUSE (Loire) La Gouyonnière, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 411 763 279, a confié à compter du 1^{er} mai 2025, à titre de location-gérance à la société "JALOU SPLENDIDES", SAS au capital de 6 000 €, dont le siège social est à LA FOUILLOUSE (Loire) Impasse Saint Eupéry et immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le numéro 934 017 344, l'exploitation d'un fonds de "restauration sous toutes ses formes" lui appartenant, sis à LA FOUILLOUSE (Loire) La Gouyonnière, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

La société gérante exploitera ladite entreprise à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.

Pour unique insertion.

MGF5

S.A.S.U. au capital de 3 500 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire) 3 Allée Michael Faraday
Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 979 461 514

Modification des dirigeants

Suivant décision en date du 1^{er} avril 2025, l'actionnaire unique de la société a :

- 1) accepté la démission de la société « VVR HOLDING » de ses fonctions de Président
- 2) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « 2VVR » dont le siège social est à ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes – 9 Allée La Forézienne – RCS : ST ETIENNE 911 882 090
- 3) décidé de transférer le siège social à LA TALAUDIERE (Loire) Pôle de la Viande – 55 Allée de la Halle ;

Le Président a pris acte de la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général Délégué, et ce avec effet au 1^{er} avril 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE
Le Président

MGF5

S.A.S.U. au capital de 2 500 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire) 3 Allée Michael Faraday
Stelytec
R.C.S. : ST ETIENNE 979 461 514

Modification du capital

Par décision du 31 mars 2025, l'actionnaire unique de la société a :

- 1) augmenté le capital social d'une somme de 1 750 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société et élévation de la valeur nominale des titres.
- 2) réduit le capital social d'une somme de 750 000 €, par résorption partielle des pertes à due concurrence et réduction de la valeur nominale des titres.

Le capital s'élève à 3 500 000 € divisé en 1 000 000 actions de 3,5 € entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE.
LE PRESIDENT,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 8 janvier 2003, 15 avril 2017, et 1^{er} décembre 2021, Mme Germaine Léonie PAUZE, demeurant à ST ETIENNE (42000), 9 Rue Henri Barbusse. Née à ST ETIENNE (42000), le 25 août 1930. Veuve de M. Roger Antoine Paul PEYLET et non remariée. Décédée à ST ETIENNE (42000), le 23 juin 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Adeline MARTINON, membre de la SARL «GONON & Associés», dont la résidence est à ST ETIENNE (42000), 5, rue Mi-Carême, le 29 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Adeline MARTINON, référence CRPCEN: 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et copie de ces testaments.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

NGDFR

S.A.S.U. au capital de 3 000 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 902 067 669

Modification des dirigeants

Suivant décision en date du 1^{er} avril 2025, l'actionnaire unique de la société, a :

- 1) accepté la démission de la société « VVR HOLDING » de ses fonctions de Président
- 2) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « 2VVR » dont le siège social est à ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes – 9 Allée La Forézienne – RCS : ST ETIENNE 911 882 090
- 3) décidé de transférer le siège social à LA TALAUDIERE (Loire) Pôle de la Viande – 55 Allée de la Halle ;

Le Président a pris acte de la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général Délégué, et ce avec effet au 1^{er} avril 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

Le Président

FVMG

S.A.S.U. au capital de 300 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 911 878 395

Transfert du siège social

Suivant décision en date du 1^{er} avril 2025, l'actionnaire unique de la société a :

- 1) accepté la démission de la société « VVR HOLDING » de ses fonctions de Président
- 2) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « 2VVR » dont le siège social est à ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes – 9 Allée La Forézienne – RCS : ST ETIENNE 911 882 090
- 3) décidé de transférer le siège social à LA TALAUDIERE (Loire) Pôle de la Viande – 55 Allée de la Halle, et ce avec effet au 1^{er} avril 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE
Le Président

MYRMEX

Constitution

Dénomination:MYRMEX
Forme: SAS Société par actions simplifiée
Capital: 5.000 Euros
Siège social : SAINT-REGIS-DU-COIN (42660) 938, route de Chaussitre.

Objet : Toutes opérations liées aux domaines de la recherche, de la communication numérique, de la valorisation et de la diffusion des résultats, des technologies, des innovations et des découvertes, notamment au travers de programmes de recherches, d'études, d'ingénierie, de conseils et de formation ; toutes missions d'appui aux organismes publics de recherche dans la mise en œuvre de programmes nationaux et internationaux, tous types de prestations de services liées aux activités ci-dessus.

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SAINT-ETIENNE.

Direction : Madame Mathilde NOUAL demeurant à SAINT-REGIS-DU-COIN (42660) 938, route de Chaussitre, a été désignée en qualité de Président et Monsieur Fred MUL-LER demeurant à MULHOUSE (68100) 72, avenue Robert Schuman a été désigné en qualité de Directeur général.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : les cessions d'actions entre toutes personnes sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Pour avis
Le Président,

ETABLISSEMENTS CELLE

S.A.S. au capital de 204 000 €
Siège social : 180 Chemin des Balmes
SAINT ETIENNE LE MOLARD (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 439 581 612

Modification

Par A.G.E. du 31 juillet 2025 les actionnaires de la société ont décidé d'étendre l'objet social de la société à : Toutes activités de manutention avec engins de levage y compris pour compte de tiers.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

LE PRESIDENT,

COMMUNE DE CHAVANAY

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Monsieur le Maire de Chavanay a engagé une modification n°1 du PLU de la commune par délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2023.

Le projet de modification et un registre seront mis à disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois, du mardi 19 août au jeudi 18 septembre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le public pourra également adresser pendant toute la durée de l'enquête ses observations écrites au commissaire enquêteur :

> par mail : plu.chavanay@gmail.com, à l'attention du commissaire-enquêteur (en objet «Enquête Publique PLU»). Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles seront également publiées en ligne sur le site internet de la commune.

> par courrier à : Ville de Chavanay - Commissaire enquêteur PLU - 15, grande rue, 42410 Chavanay

Les dossiers seront également consultables :

> sur le site internet de la commune www.ville-de-chavanay.com

Monsieur Jean-Pierre Revol se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Chavanay aux jours et heures suivants :

- mercredi 20 août 2025 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 août 2025 de 9h00 à 12h00
- mardi 9 septembre 2025 de 13h30 à 16h30
- jeudi 18 septembre 2025 de 13h30 à 16h30

Les observations seront tenues à la disposition du public. A l'expiration du délai, le registre sera clos.

Le bilan de la mise à disposition sera présenté en Conseil Municipal qui en délibérera, et adoptera le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 13 octobre 2004 et 1^{er} mars 2007, Mlle Olinde Inès BIASI, demeurant à ST ETIENNE (42100) 46 B, rue de Champagne. Née à UNIEUX (42240) le 11 avril 1927. Décédée à ST ETIENNE (42000), le 10 mars 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Adeline MARTINON, Notaire associé à SAINT-ETIENNE (Loire), 5, rue Mi-Carême, le 10 juin 2025, et le contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par ladite notaire le 31 juillet 2025, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Adeline MARTINON sus-nommée, référence CRPCEN: 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et de la copie des testaments et de l'expédition du contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Avis

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés sont informés de la vente d'une parcelle de futaie sise sur la Commune de CHAZELLES SUR LAVIEU (42560), Lieu-dit « Le Plat des Garnées », cadastrée Section AB numéro 142, d'une superficie de 1175 m², moyennant le prix de 800 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

La provision sur frais à prévoir pour l'acquisition est de 700 €.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Les bénéficiaires du droit de préférence disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage des présentes, pour faire connaître à Me BOREL, notaire à SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX, 40 Place Mario Meunier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions sus-relatés.

Si, toutefois, plusieurs propriétaires contigus préemptaient, c'est le vendeur qui choisirait la personne à laquelle il vendrait.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0180 01 : superficie totale : 2 ha 34 a 22 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : MARLHES (2 ha 34 a 22 ca) - '1715 RTE DE PEYBERT' : G-827 - 'LADROIT' : G-3-4-9-10 - 'PEYBERT' : G-830. Zonage : A, N. Occupation : libre

AS 42 25 0177 01 : superficie totale : 9 ha 75 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : VILLEREST (9 ha 75 a 80 ca) - '2549 RTE DE ST SULPICE' : B-2073 - 'BRAILLE OUEST' : B-2076-2077-2079-2081-2083. Zonage : A, N, ND. Occupation : Libre

AS 42 25 0067 01 : superficie totale : 2 ha 56 a 38 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (2 ha 56 a 38 ca) - 'CERIZIEUX' : AR-1087 - 'LES MUATS' : AR-60 - 'LA PRA' : AV-530 - 'LES PLAINES' : AV-528. Zonage : A. Occupation : Occupée

AS 42 25 0173 01 : superficie totale : 32 a 34 cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non ; Bâti : aucun. Parcellaire : CHAZELLES-SUR-LAVIEU (32 a 34 ca) - 'LES GOUTTES' : Zonage : CHAZELLES-SUR-LAVIEU : N - Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **23/08/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

AA 69 21 0074 01 : superficie totale : 5 ha 00 a 18 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Exploitation. Parcellaire : HAUTE-RIVOIRE (1 ha 19 a 98 ca) - 'UZAN' : D-214-647-931-932. SAINT-CYR-LES-VIGNES (3 ha 80 a 20 ca) - 'LE BRET' : ZH-39 - 'LE FRAIRY' : ZH-43. Zonage : SAINT-CYR-LES-VIGNES : A - HAUTE-RIVOIRE : A. Occupation : Terrains et bâtiments d'exploitation : occupés en vertu d'un prêt à usage jusqu'au 31/12/2025. Bâtiments d'habitation et son annexe : loués par bail d'habitation et bail civil pour l'annexe.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **23/08/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction69@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18 Avenue des Mont D'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - Mail : direction69@safer-aura.fr.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 novembre 1984, Mme Josette Rosa LAFONTAINE, demeurant à FRAISSES (42490) 32 rue Jean Jaurès. Née à YS-SINGEAUX (43200) le 3 juin 1932. Veuve de M. Louis Jean DEVIDAL et non remariée. Décédée à FIRMINY (42700) (FRANCE), le 4 avril 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par maître Lucas MARCOUX notaire à FIRMINY (42700) 10 rue du Pont Noir le 19 septembre 2023 et le contrôle de la saisine du légataire universel a été constaté aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe GONON Notaire à SAINT-ETIENNE 42000) 5 rue Mi-Carême le 25 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement savoir Maître Philippe GONON sus-nommé, référence CRPCEN: 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et de l'acte de contrôle de la saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

NGDFR

S.A.S.U. au capital de 3 000 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday – Stelytec
R.C.S. : ST ETIENNE 902 067 669

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision du 31 mars 2025, l'actionnaire unique de la société - a

- 1) augmenté son capital social d'une somme de 2 360 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société et élévation de la valeur nominale des titres.
- 2) réduit le capital social d'une somme de 2 360 000 €, par résorption partielle des pertes à due concurrence et réduction de la valeur nominale des titres.

Le capital s'élève à 3 000 000 € divisé en 1 000 000 actions de 3 € entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE.

LE PRESIDENT,

PEKING

Constitution

DENOMINATION : PEKING
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 18 Square du Temps Passé 42100 SAINT-ETIENNE

OBJET : l'exploitation d'un établissement de restauration rapide et activités connexes
DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions

AGREMENT : les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

PRESIDENT : Monsieur Cédric ARGHITTU demeurant Route de Cuzieu Domaine du Parc Maison n°10 42330 SAINT-GALMIER.

DIRECTEUR GENERAL : la SAS ARTESANEO dont le siège social est situé 8 rue de la Jomayère 42100 SAINT-ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 813.463.155 RCS SAINT-ETIENNE

IMMATRICULATION : au RCS de SAINT-ETIENNE.

JK PLOMBERIE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 726 route de la Combe
42 320 SAINT CHRISTO EN JAREZ
827 608 753 RCS de SAINT ETIENNE

AVIS DE MODIFICATIONS

L'associé unique, en date du 30 juillet 2025, a décidé :

- Changement de dénomination sociale en : Invest 22.12
- L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence
- Changement de l'objet social :
- La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.
- L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence

Modification au RCS de SAINT ETIENNE



IMMOBILIERE DUFFRENE ROBERT

Constitution

Par acte SSP du 30/07/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMMOBILIERE DUFFRENE-ROBERT

Objet social : L'acquisition en pleine propriété ou en nue-propriété, la construction, l'exploitation directement ou par bail, location ou autrement, de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers (immeubles bâtis ou non bâtis, actions ou parts de société de nature immobilière), dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilitaires à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, ainsi que toute activité d'intermédiaire et d'apporteur d'affaires et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 6 boulevard Alexandre de Faissinette 42100 Saint-Etienne.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. ROBERT Sébastien, demeurant 4 chemin de la Provende 42800 Saint-Martin-la-Plaine, M. DUFFRENE Thomas, demeurant 7 rue de l'Avenir 42340 Veauche

Clause d'agrément : Toute cession d'action, même entre associés, est soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de Saint-Etienne



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Henri BALAY, Notaire Associé à SAINT-ETIENNE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, CRPCEN 42091, le 30 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, sans exception ni réserve, entre :

Monsieur Marc Joseph Eugène JULLIEN, et Madame Pascale Madeleine Françoise BASSON, demeurant ensemble à SAINT-ETIENNE (42000) 62 Rue de La Harpe.

Monsieur est né à AGEN (47000) le 25 juin 1960,

Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 12 novembre 1960.

Mariés à la mairie de VILLARS (42390) le 28 avril 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel MOULARD, notaire à SAINT ETIENNE, le 25 avril 1984.

Il a été stipulé comme avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux :

- Un préciput sur une large catégorie de biens, au choix du survivant ;

- Après exercice du préciput, la masse commune reviendra intégralement à la succession ;

- Suppression de toute cause de récompense.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



VETCO

SCI au capital de 1 000,00 €
Siège social : 104, rue Bergson - 42000 SAINT-ETIENNE
890 115 421 R.C.S. SAINT-ETIENNE

Modification du capital

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2025 a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 500,00 € pour le porter à la somme de 1 500,00 €, par apports en numéraire

- de nommer en qualité de gérante, à compter du même jour et pour une durée indéterminée : Madame Clémence MARQUIS-DELOIRME, demeurant 27, rue Ampère - 42270 Saint-Priest-en-Jarez.

Pour avis,
La gérance



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 27 septembre 2015,

Monsieur Pierre GAULPEAU, en son vivant Retraité, demeurant à MABLY (42300) route de Bonvert.

Né à LE MANS (72000), le 22 décembre 1926.

Veuf de Madame Elise Antoinette TERRIER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à MABLY (42300) (FRANCE), le 5 avril 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiées " Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés ", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 15 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Virginie VIAL, Notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN : 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

FVMG

S.A.S.U. au capital de 200 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : ST ETIENNE 911 878 395

Modification du capital

Par décision du 31 mars 2025, l'actionnaire unique de la société a

1) augmenté son capital social d'une somme de 172 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société et élévation de la valeur nominale des titres.

2) réduit le capital social d'une somme de 72 000 €, par résorption partielle des pertes à due concurrence et réduction de la valeur nominale des titres.

Le capital s'élève à 300 000 € divisé en 200 000 actions de 1,50 € entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE.
LE PRESIDENT,

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



Le média
agricole et rural
proche de vous !



www.paysansdelaloire.fr

43, avenue Albert Raimond /
BP 30031 /
42272 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
CEDEX
T. 04 77 92 80 30 /
paysansdelaloire@paysansdelaloire.fr

BULLETIN TECHNIQUE D'IRRIGATION |

Adapter les apports face à la chaleurs

Le conseil de la semaine : la semaine dernière, aucune précipitation supérieure à 10 mm n'a été observée dans le département. Il n'y a donc pas eu suffisamment d'eau pour justifier de retarder de quelques jours le prochain tour d'eau. L'ETP a quant à elle été dans les normales de saison (ETP mesurée cette semaine à 31,6 mm, contre 32,2 mm à la normale).

En revanche, les températures devraient remonter au-dessus des normales de saison, jusqu'à un pic de chaleur important à partir d'aujourd'hui. On attend une consommation en eau des cultures bien supérieure aux normales de saison. Les précipitations resteront très basses, voire nulles, dans la semaine à venir. Il faut donc maintenir l'irrigation sur l'ensemble des cultures irriguées. Si vous aviez modifié les doses d'irrigation la semaine passée en réponse aux conditions climatiques, elles pourraient ne plus correspondre au besoin des cultures pour cette semaine.

Après une pluie de 10 à 30 mm, suspendez l'irrigation en prévoyant un jour d'arrêt par tranche de 5 mm reçus, puis reprenez pour achever le tour d'eau, sans dépasser la capacité de rétention du sol.

Actuellement, les parcelles de maïs les plus avancées ont passé la floraison femelle. Elles restent dans un stade de forte sensibilité au stress hydrique, il est possible de repérer la date de diminution des besoins dès aujourd'hui. L'irrigation est à poursuivre au moins jusqu'au stade « 50 % d'humidité des grains » : il ne signifie toutefois pas l'arrêt de l'irrigation mais pousse à s'interroger sur la nécessité d'un dernier tour d'eau.

Actuellement certaines parcelles de soja ont dépassé le stade de floraison et sont entre les stades R1 et R3 qui marquent le début du remplissage des gousses mères. Il s'agit d'un stade clé dans le pilotage de l'irrigation qui marque le début d'une forte période



de consommation en eau de la culture. Pour les parcelles encore en floraison, prévoir un passage cette semaine, mais il faut s'assurer d'avoir une ressource en eau suffisante pour subvenir aux besoins de la culture à leur pic.

Il est recommandé d'encadrer la floraison du tournesol de manière à ne pas perturber les pollinisateurs, en réalisant un tour d'eau juste avant et, si possible, un autre en fin de floraison. Une fois que le dos du capitule vire au jaune citron, l'irrigation n'est plus valorisée par la plante.

Les **précipitations** (relevées en mm) durant la semaine du 28 juillet au 3 août 2025 sont les suivantes (source Weenat) :

- Savigneux : 2,7 mm ;
- Boën : 4,7 mm ;

- Neulise : 10,3 mm ;
- Feurs : 6,0 mm ;
- Sury-le-Comtal : 3,0 mm ;
- Lézigneux : 3,5 mm ;
- Panissières : 4,6 mm ;
- Maringes : 2,4 mm ;
- Grammond : 2,8 mm.

ETP de la semaine du 28 juillet au 3 août a été de 31,6 mm (source Météo France, station d'Andrézieux-Bouthéon) : 3,9 mm le 28 juillet ; 4,1 mm le 29 juillet ; 4,3 mm le 30 juillet ; 4,6 mm le 31 juillet ; 4,9 mm le 1er août ; 5,2 mm le 2 août ; 4,6 mm le 3 août.

Les **besoins en eau** des cultures (en mm) pour la semaine en cours sont présentés dans le tableau ci-contre. ■

Didier Grirot et Thomas Vergé,
Chambre d'agriculture de la Loire

Cultures	Stade végétatif	Besoin en eau des cultures (en mm)
Luzerne	Tous stades	40
Maïs	De 10-12 feuilles à 1 mois après floraison	46
Tournesol	De début à fin floraison De fin floraison à maturité	48 32
Soja	De pleine floraison à graines 3 mm Gros-sissement des graines	40 40
Sorgho	Gonflement Juste avant floraison	28 36

AGENDA

Concours de labour

Les adhérents de Jeunes agriculteurs Loire sont en pleine préparation des concours cantonaux. Le dernier, celui de la couronne stéphanoise (Roche-la-Molière) aura lieu ce dimanche 10 août.

La finale départementale de labour se déroulera samedi 23 août à Saint-Marcel d'Urfé (lieu-dit Les Albeigues). Cette manifestation, dénommée Fest'agri accueillera aussi une mini-ferme, un marché de producteurs, des jeux gonflables pour les enfants et un show de Team La Gouache (motocross). Un repas à base de produits du terroir sera servi dès midi (salade, grillades, fromage ou yaourt, tarte) au prix de 12 euros pour les adultes et 6 euros pour les enfants.

L'entrée deviendra payante à partir de 17 heures (10 euros). Il sera possible de se restaurer sur place en fin de journée (à partir de 18h30), avec, au menu jambon à la broche et pommes de terre, en attendant le concert du groupe Wazoo (21 heures) puis le bal. ■

EN BREF

FNSEA |

Premières propositions à l'automne pour le chantier de réforme des cotisations

Dans le cadre de son chantier de « transformation » interne, la FNSEA organisera cet automne un nouveau conseil fédéral, sous forme de séminaire, au cours duquel de premières propositions seront faites pour réformer les cotisations au sein du réseau. Au préalable, ces premières propositions ont été soumises récemment au bureau, et seront arbitrées en conseil d'administra-

tion d'ici la fin d'année, en vue d'une validation finale en congrès au printemps. Parmi les pistes: des cotisations variables, pour les agriculteurs comme pour les FDSEA, en fonction de services proposés, explique Yoann Barbe, en charge du dossier, avec Eric Thirouin. Ce chantier sera fortement couplé à celui de l'offre de service au sein du réseau, avec des réflexions en cours

sur la mutualisation de certaines offres (facturation, communication). «Le chantier des cotisations fait partie des dossiers prioritaires, il nous faut trouver des solutions pour redynamiser les territoires en perte de vitesse, et redorer le blason des adhérents à la FNSEA, explique l'éleveur du Grand Est. On s'est peut-être trop longtemps assis sur la seule cotisation». ■